

Commune de BIING

Séance du vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet, le conseil municipal dûment convoqué en date du 6 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Mme Monique RUFF, Maire de la commune de BINING.

Ordre du jour

- 1) Délégation d'attributions du conseil municipal au maire
- 2) Désignation des délégués au syndicat des eaux de Rohrbach-lès-Bitche
- 3) Constitution de la commission d'appel d'offres
- 4) Désignation du conseiller municipal en charge des questions de la défense
- 5) Création des commissions communales
- 6) Indemnités de fonction – Maire et adjoints
- 7) Indemnité de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation
- 8) Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres
- 9) Allocation indemnité de confection de budget au receveur municipal
- 10) Désignation du délégué élu au CNAS
- 11) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- 12) Demande de subvention au conseil départemental

Les points 10, 11 et 12 ont été rajoutés à l'ordre du jour à l'ouverture de la séance.

1) Délibération portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire Nomenclature ACTES : 5.4

- Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer au maire pour la durée du présent mandat, les délégations prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales à l'exception des paragraphes 1,13,14, 15,19,21,28 et fixe les limites concernant les paragraphes 2,3,17 et 20 comme suit :

2) de fixer, dans les limites déterminées par délibération en date du 11 avril 2008, les tarifs de stationnement et de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ;

3) de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget d'un montant inférieur à 50 000 € et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 5 000 € ;

20) de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €.

2) **Désignation des délégués au syndicat des eaux de Rohrbach-lès-Bitche**
Nomenclature ACTES : 5.3

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants de la commune auprès du syndicat des eaux de Rohrbach-lès Bitche ;

Le conseil municipal désigne les délégués comme suit :

Délégués titulaires : Mme Monique RUFF, MM. Julien LETT et Fabien KREBS

Délégués suppléants : Mmes Nathalie DEHLINGER, Florence RANG et M. Jean-Luc KREBS

3) **Délibération portant constitution de la commission d'appel d'offres**
Nomenclature ACTES : 5.3

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres du conseil municipal titulaires ainsi que trois membres du conseil municipal suppléants ;

Le conseil élit les membres comme suit :

Titulaires : MM. Fernand FABING, Jérôme FORTHOFFER et Vincent FABING

Suppléants : Mme Catherine BERTHOLLE, MM. Fabien KREBS et Henri MUNCH

4) **Conseiller municipal en charge des questions de la défense**
Nomenclature ACTES : 5.3

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Edgard FABING pour remplir les fonctions de conseiller municipal en charge des questions de la défense.

5) **Délibération portant création des commissions communales**
Nomenclature ACTES :5.3

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par les vice-présidents élus par celles-ci lors de la présente séance.

Le Maire propose de créer les six commissions communales suivantes :

- a) Travaux (valorisation du patrimoine bâti, bâtiments communaux)
- b) Voirie, éclairage public, sécurisation et circulation
- c) Communication et affaires scolaires
- d) Cadre de vie et environnement
- e) Vie associative et fêtes
- f) Forêt

Après appel à candidatures, les commissions sont composées comme suit :

a) **Travaux**

- **Vice-président** : M. Fabien KREBS
- **Membres** : Mmes Martine FABING, Marie-Cécile SCHWANNER, MM. Edgard FABING, Jean-Luc KREBS et Henri MUNCH

b) **Voirie - éclairage public - sécurisation - circulation**

- **Vice-Président** : M. Fabien KREBS
- **Membres** : Mme Valérie MULLER, MM. Edgard FABING, Vincent FABING et Jérôme FORTHOFFER

c) **Communication - affaires scolaires**

- **Vice-présidente** : Mme Catherine BERTHOLLE
- **Membres** : Mmes Nathalie DEHLINGER, Marie-Cécile SCHWANNER et M. Julien LETT

d) **Cadre de vie - environnement**

- **Vice-présidente** : Mme Catherine BERTHOLLE
- **Membres** : Mmes Nathalie DEHLINGER, Florence RANG, Marie-Cécile SCHWANNER et M. Julien LETT

e) **Vie associative – fêtes**

- **Vice-président** : M. Jérôme FORTHOFFER
- **Membres** : Mmes Nathalie DEHLINGER, Florence RANG, MM. Fernand FABING, Vincent FABING, Julien LETT et Henri MUNCH

f) **Forêt**

- **Vice-président** : M. Jérôme FORTHOFFER
- **Membres** : Mmes Valérie MULLER, Marie-Cécile SCHWANNER, MM. Edgard FABING et Jean-Luc KREBS

6) **Indemnités de fonctions – maire et adjoints**

Nomenclature ACTES : 5.6

Le conseil municipal, à la majorité absolue des présents, décide d'accorder au maire et aux adjoints, élus le 5 juillet 2020, les indemnités de fonctions ci-dessous.

Ces indemnités sont accordées dès l'entrée en fonction à savoir le 5 juillet 2020

- 50,10 % de l'indice terminal de la fonction publique par mois pour Mme Monique RUFF
- 18,30 % de l'indice terminal de la fonction publique par mois pour M. Fabien KREBS
- 18,30 % de l'indice terminal de la fonction publique par mois pour Mme Catherine BERTHOLLE
- 18,30 % de l'indice terminal de la fonction publique par mois pour M. Jérôme FORTHOFFER

7) **Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation**
Nomenclature ACTES 5.4

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date 10 juillet 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,
- Vu le budget communal,
- Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Madame le maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'allouer une indemnité de fonction à Mme Marie-Cécile SCHWANNER conseillère municipale déléguée à la salle des fêtes par arrêté municipal en date du 13 juillet 2020 et ce au taux de 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

8) **Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**
Nomenclature ACTES : 5.4

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 28 août 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

Titulaires

M. FORTHOFFER Jérôme
28b, rue de Rahling - 57410 BINING

Mme BERTHOLLE Catherine
16, rue des Moulins - 57410 BINING

M. KREBS Fabien
route ferme Janau - 57410 BINING

Mme DEHLINGER Nathalie
8b, rue du Tilleul - 57410 BINING

M. FABING Edgard
26, rue de Rahling – 57410 BINING

Mme FABING Martine
3, rue des Vergers – 57410 BINING

M. FABING Fernand
8, rue des Vergers – 57410 BINING

Mme SCHWANNER Marie-Cécile
21, rue de Rohrbach – 57410 BINING

M. LETT Julien
5, rue Sainte Croix – 57410 BINING

Mme RANG Florence
12, chemin de la Colline – 57410 BINING

M. KREBS Stéphane
59, rue de la Fontaine – 57410 BINING

M. KREBS Raphaël
42A, rue des Ecoles – 57410 BINING

Suppléants

M. FABING Vincent
3, rue du tilleul – 57410 BINING

M. KREBS Jean-Luc
13, rue des Lilas – 57410 BINING

Mme MULLER Valérie
42, rue de la Fontaine – 57410 BINING

M. MUNCH Henri
6, rue de Rohrbach – 57410 BINING

Mme GROSS Murielle
53, rue de la Fontaine – 57410 BINING

M. SCHMITT Jean-Michel
1, rue du stade – 57410 BINING

M. PARISSET Claude
3, rue sainte Croix – 57410 BINING

Mme JUNG Alexandra
11, rue des Lilas – 57410 BINING

Mme KREBS Anne
4A, rue des lilas – 57410 BINING

M. DEMMERLE Frédéric
39A, rue de la Fontaine – 57410 BINING

Mme WEISSENBACHER Aline
15, rue des Vergers – 57410 BINING

M. DUTSCHKE David
39, rue des Ecoles – 57410 BINING

9) Allocation indemnité de confection de budget au receveur municipal

Nomenclature ACTES : 7.10

Le conseil décide :

- D'attribuer à M. Jean NIRRENGARTEN, receveur municipal, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

10) Désignation du délégué élu au CNAS

Nomenclature ACTES : 8.2

Le conseil désigne Mme Monique RUFF, Maire en qualité de déléguée élue auprès du Comité National d'Action Sociale.

11) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Nomenclature ACTES : 7.5

Le Maire fait part au conseil du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines en date du 2 juillet 2020 concernant le second appel à projets DETR/DSIL 2020.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le projet suivant :

- Isolation thermique du bâtiment de l'ancienne mairie situé 7, rue de Rohrbach
- Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Projet	Coût total HT	Autofinancement Communal	DETR	Subvention départementale
Isolation thermique du bâtiment de l'ancienne mairie	45 624,27 €	22 812,42 €	13 687, 00 € (30 %)	9 124,85 € (20 %)

- Echancier du projet : 4^{ème} trimestre 2020 ou au 1^{er} semestre 2021.

12) Demande de subvention au conseil départemental

Nomenclature ACTES : 7.5

Dans le cadre des travaux d'isolation du bâtiment de l'ancienne mairie, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre d'un projet relatif à la transition énergétique.

- Le plan de financement de ces opérations serait le suivant :

Projet	Coût total HT	Autofinancement Communal	DETR	Subvention départementale
Isolation thermique du bâtiment de l'ancienne mairie	45 624,27 €	22 812,42 €	13 687, 00 € (30 %)	9 124,85 € (20 %)

- Echancier du projet : 4^{ème} trimestre 2020 ou au 1^{er} semestre 2021.